

A.S.S.S.
Les Amis de SEVA SANGH SAMITI

Adresse et siège social :

Maison des associations du 14^{ème}
ASSS – Boîte N° 43
22 rue DEPARCIEUX - 75014 PARIS

Courriel :

avtm.asss@gmail.fr

Site internet :

<http://avtm.hautetfort.com/>

Le mot du président

Avril 2011,

Chers amis,

Comme chaque année, nous vous rendons compte de la gestion de l'Association, et nous vous transmettons le bilan complet des actions que notre partenaire le Comité indien **SEVA SANGH SAMITI** a pu réaliser avec votre soutien complété maintenant par celui de 3 ONG espagnoles et un généreux donateur suisse.

Grâce à un don exceptionnel reçu en 2010, les recettes comptabilisées se sont élevées à : 30 109 euros (contre 24 597 en 2009). Les frais de gestion sont très peu élevés en raison de la gestion de l'association entièrement prise en charge par les bénévoles. Ils ne concernent que l'achat de timbres pour l'envoi des lettres d'information et des reçus fiscaux, et les frais de transferts internationaux. L'ASSS a pu envoyer 29 450 euros au Samiti complété par : 29 500 euros envoyés par l'AVTM soit un total de 58 950 euros, en augmentation par rapport à 2009 (53 060 euros) en raison de la baisse du cours de l'euro par rapport à la roupie indienne.

Merci encore une fois pour votre fidélité sans faille, cependant, nous avons besoin que votre soutien soit renouvelé encore en 2011 pour continuer de soutenir l'action de nos amis, si nécessaire pour venir en aide aux plus démunis, à travers leurs programmes éducation, santé, formation professionnelle et secours d'urgence.

Dans notre lettre de septembre 2010, nous avons évoqué la rencontre à Paris à l'été 2010 avec le Président du Samiti et l'association espagnole **ANANTA**. Nous sommes rassurés sur l'implication de cette association pour permettre au Samiti de développer de nouveaux programmes que seuls nous ne saurions plus financer.

François Moulinier, Président de l'A.S.S.S.

Appel urgent :

Nous comptons sur vous, chers amis pour réunir encore cette année les 20 000 euros nécessaires pour couvrir les besoins de mai à décembre 2011.

**Bilan des actions du Comité indien
SEVA SANGH SAMITI en 2010**

Poursuite des programmes d'aide dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle

- **formation professionnelle pour jeunes filles** (coupe et couture, tricot, batik pour 66 jeunes filles à Banipur et à Salkia),
- **programmes de soutien scolaire** pour 45 enfants à Watkins Lane et 20 à Banipur,
- Dans le domaine de la santé (médecine générale, chirurgie, pédiatrie, gynécologie, kinésithérapie, ...) le **centre médical** a pris en charge 25 292 patients, auxquels se rajoutent 5 656 patients traités au dispensaire de Banipur, à 30 km de Howrah.
- **l'école Tara School** implantée dans les locaux du Samiti est gérée directement par une des 3 associations espagnoles,
- **l'école de Banipur** accueille 60 enfants,
- 30 jeunes filles sont admises dans le **foyer Anand Bhavan**.
- **Le foyer pour enfants rachitiques**, rénové en 2010, accueille 15 petits enfants (dont 9 transférés à la crèche une fois en bonne santé, remplacés par 9 nouveaux), à cela se rajoute la fourniture de rations de lait à 45 enfants.
- **La crèche** accueille 30 enfants,

- **Micro-crédit** : 60 parents ont pu bénéficier d'un prêt pour financer le démarrage d'une activité économique (le taux de remboursement des prêts est de 100%),
- **Abri anti-cyclone** de Jarkhali : depuis sa rénovation, il abrite une école qui accueille 122 enfants,
- **Aides d'urgence** : le Samiti a pu apporter une aide à 1140 personnes en grande difficulté.

Les comptes de l'association

Bilan 2010 et comparaison avec 2009

		2009	2010
RECETTES	Dons reçus	24.598	30.110
DEPENSES	Frais de fonctionnement et frais sur transferts	459	530
TRANSFERTS	Envoi à Seva Sangh Samiti	35.450	29.450
	Envoi exceptionnel (nièce Lucy SINGH)	1.000	

Aide totale à Seva Sangh Samiti

	2009	2010
Envoi par A.S.S.S.	35.450	29.450
Envoi par A.V.T.M.	17.610	29.500
Total reçu par SSS :	53.060	58.950

Quelques informations sur la vie de l'Association

Le site internet de l'AVTM (<http://avtm.hautetfort.com/>) donne régulièrement des nouvelles de ses activités et de celles de l'ASSS, consultez-le ou demandez à un ami qui a internet de vous le montrer.

Le site internet du Comité indien SEVA SANGH SAMITI, en anglais, <http://www.sevasanghsamiti.org/> est très complet, avec de nombreuses photos.

Des Informations par Internet : en plus de nos 2 lettres annuelles envoyées par courrier, recevez gratuitement, par Internet, des informations régulières et notamment la lettre mensuelle de notre ami Gaston en nous communiquant votre adresse mail.

Des dons... gratuits : Amis internautes, savez-vous que l'ASSS peut recevoir des fonds grâce à vos recherches sur Google et vos achats sur internet. La procédure est la suivante : « **se connecter** » sur www.doneo.org (site internet qui propose aux associations un système de collecte gratuit et original), « **choisir** » l'association aidée en tapant les Amis de Seva Sangh Samiti puis cliquer sur « **soutenir dès maintenant** », 3 façons de donner :

1/ donner en recherchant sur internet (recherche sur Google)

2/ donner en achetant sur internet : une centaine de grandes enseignes (FNAC, Boulanger, La Redoute, Voyages SNCF, ...) reversent un pourcentage de votre achat à l'association choisie. Parlez-en à vos familles et relations qui disposent d'Internet.

3/ donner en répondant à des sondages en ligne

Transmission et legs :

Indiquer l'ASSS comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie peut être une façon de pérenniser l'action de notre Association.

Comment nous aider en faisant connaître notre association à vos amis ?

N'hésitez pas à nous demander des exemplaires supplémentaires de cette lettre d'information pour la diffuser autour de vous : c'est l'une des façons de trouver de nouveaux amis, ce qui est indispensable si nous voulons poursuivre notre soutien au Samiti dans les années à venir.

L'Association vous enverra un **reçu fiscal** début 2012 pour les dons de l'année 2011.

La loi de finance vous permet d'obtenir une réduction d'impôt de 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Dans ces conditions, un don de 100 euros vous donne droit à une réduction d'impôts de 66 euros et vous revient à 34 euros.